

## **ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance tenue le 14 décembre 2021, les règlements suivants :

**RCA21-14007** : Règlement autorisant un emprunt de 450 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection routière (travaux réalisés à l'interne).

**RCA21-14008** : Règlement autorisant un emprunt de 2 350 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection routière (travaux réalisés à l'externe).

**RCA21-14009** : Règlement autorisant un emprunt de 1 225 000 \$ pour financer la réalisation des travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé les règlements le 23 février 2022. Toute personne intéressée peut consulter ces règlements sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements).

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal le 28 février 2022.

La secrétaire d'arrondissement,  
**Lyne Deslauriers**

---